

dans la haute fonction de Notre vicaire à Rome pour les choses spirituelles, vous vous emploierez, avec la douceur qui vous distingue mais avec une égale fermeté, pour que la musique exécutée dans les églises et dans les chapelles du clergé séculier ou régulier de cette ville, corresponde pleinement à nos instructions. On devra supprimer ou corriger beaucoup de choses dans les chants des messes, des litanies de la sainte Vierge, de l'hymne eucharistique ; mais ce qui réclame un complet renouvellement, c'est le chant des vêpres dans les fêtes que célèbrent des églises et des basiliques diverses. On n'y rencontre plus les prescriptions liturgiques du *Cérémonial des évêques* et les belles traditions musicales de l'école romaine classique. La pieuse psalmodie du clergé, que le peuple accompagnait, a été remplacée par d'interminables compositions musicales sur les paroles des psaumes, toutes suivant la manière des vieilles œuvres théâtrales et d'une si pauvre valeur artistique qu'on ne les tolérerait pas même dans les médiocres concerts profanes. Certainement la dévotion et la piété chrétiennes n'y gagnent rien ; ainsi est satisfaite la curiosité de certaines gens peu intelligents, mais les autres en ressentent du dégoût et du scandale, et s'étonnent qu'un si grand abus puisse encore subsister. Nous voulons donc qu'il disparaisse absolument et que la solennité des vêpres se célèbre entièrement selon les règles indiqués par Nous.

Les basiliques patriarcales donneront l'exemple, grâce au soin empressé et au zèle éclairé de MM. les cardinaux qui les gouvernent ; et avec elles rivaliseront les basiliques mineures, les églises collégiales et paroissiales, et de même aussi les églises et les chapelles des